

DÉPARTEMENT
ARONDISSEMENT DE DUNKERQUE



COMMUNE DE STEENE
59380

PROCES-VERBAL ET DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 20 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STEENE se sont réunis exceptionnellement à la salle des fêtes Raymond Devos, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROE, Nathalie DECLERCK, Frédéric SAUVAGE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Marianne DRIEUX, Jean - François LAMS, Jean - Marie ROMMELAERE, Marie - Andrée MAHIEUX

Était représenté(e) :

MM Tanguy HERREMAN donne pouvoir à Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT à Maryse DEVROE, Jean - François REBIER à Jean - Marie ROMMELAERE

Était absent(e) :

Mme Estelle ACHTE

Secrétaire de séance : Mme Marianne DRIEUX

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h01.

Mme DRIEUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du 27 juin 2024 suscite des observations.

M. J.M. ROMMELAERE prend la parole pour poser des questions en rapport avec le précédent conseil à savoir :

- Le contrat d'entretien des chaudières. Quel prestataire a été retenu suite à la fin du contrat DALKIA ?

Monsieur Frédéric SAUVAGE annonce qu'ENGIE a été retenu et précise qu'un délai de prestation de 48 heures est applicable. Cela est moins sécurisant mais bien moins onéreux (16 000€ moins cher que le nouveau contrat proposé par DALKIA). La chaudière de la salle des fêtes sera changée en 2025. Les risques sont donc limités sur l'entretien de cette dernière tout en sachant que le compte sera abondé au cas où ...

- Quid des subventions demandées pour le projet de rénovation de la Salle DEVOS et de l'école P. DEWAELE ?

A ce jour, 2 arrêtés d'accord de subventions nous sont parvenus. Ce lundi, la 3eme demande passe en commission. Elle devrait être d'un montant de 74000€. Mme BAILLEUL, conseillère départementale, s'assure du suivi de notre dossier.

- Où en est le dossier des ralentisseurs au niveau du Château 2 ?

Monsieur le Maire exprime sa déception de la part du Département, grand absent sur le dossier contrairement à la CCHF. Une 1ère étude de circulation a été faite en juin. On est dans l'attente de la 2ème phase de test qui devait avoir lieu la 2ème semaine de septembre. Elle n'a toujours pas eu lieu alors qu'elle nous permettrait un comparatif. Le Département traîne les pieds. Les riverains qui se plaignent de la vitesse ont écrit une lettre qui a été transmise à Monsieur FIGOUREUX, Président de la CCHF qui y a répondu rapidement. On reste dans l'attente d'une réponse du département. Sans réponse de leur part, on ne peut rien faire. Monsieur le Maire annonce avoir relancé Mme BAILLEUL sur le sujet. Il faut également rappeler que si les usagers de la route respectaient les limitations de vitesse et le Code de la Route, les aménagements ne seraient pas nécessaires.

Monsieur SAUVAGE annonce que le Chemin du Calvaire sera refait. Le gravillonnage sera refait dans sa totalité l'année prochaine. Ces travaux n'étaient initialement pas repris par la CCHF qui a finalement étendu ses travaux à la commune de STEENE (la CCHF fonctionne par code de couleurs en fonction de l'urgence des travaux demandés par les communes sur la totalité du territoire).

N'ayant plus aucune remarque particulière sur le compte - rendu du dernier conseil, Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer que Mme ACHTE refuse de signer ce dernier. Elle demande à ce que des corrections soient apportées sur les propos repris au sujet des agressions verbales subies par les élus par des responsables d'associations.

Le compte rendu a été relu par le secrétaire de séance et l'ensemble des protagonistes. Tout le monde s'entend pour affirmer que les propos repris dans le compte - rendu sont conformes aux discussions du conseil. Aucune correction ne sera apportée. Mme ACHTE refusera donc de signer le compte - rendu tout comme celui du mois de mars. Il reprenait une remarque de Mme OBERT sur des propos tenus sur un site "Facebook". Mme ACHTE ne reconnaît pas les propos retranscrits et condamne un acharnement envers sa personne. Tout ceci est un comportement de cour d'école qui n'enrichit pas le débat.

Le compte - rendu ne relevant plus de remarque, ce dernier est accepté.

Délibération 2024 - 019 : Délibération fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution de gaz et RODP pour chantier au titre de l'année 2024.

Le montant de la redevance citée en objet est fixé à 405€ au titre de l'année 2024 tel qu'issu de la formule de calcul du décret 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des RODP pour les transports et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Délibération 2024 - 020 : dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs - annule et remplace la délibération 2024 – 013

Les services de la Sous - Préfecture ont averti la commune de la nécessité de rectifier la délibération 2024 - 013 en ce qu'elle ne reprenait pas l'article 1647- 00 bis du Code Général des Impôts qui autorise le dégrèvement de 50% de la part communale sur la taxe foncière sur le non - bâti pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder ce dégrèvement à l'unanimité des voix.

Délibération 2024 - 021 : Décision modificative n°1 sur l'exercice comptable 2024

Mme DOUAY prend la parole pour expliquer à l'assemblée délibérante que 2 ajustements sont nécessaires au budget primitif 2024 :

- Fêtes et cérémonies : des manifestations n'avaient pas été prévues et donc budgétées comme les Cartes Postales Dansées en partenariat avec le Bateau Feu, le club de Théâtre de Stenne et l'association AscenDanse. Il est donc nécessaire de porter le budget de 11 000€ à 13 000€ ;
- Le compte "bourses" était budgété à 1760€ ; il est souhaitable de le porter à 1840€. Actuellement, 5 dossiers de familles non imposables ont été enregistrés. La date butoir pour le dépôt des dossiers est fixé à fin septembre. Il n'est pas souhaitable d'attendre pour abonder le compte afin de ne pas retarder la mise en paiement aux étudiants.

| | Chapitre | Compte | Budget primitif | DM | Budget après DM |
|----------------------------|---|---|-----------------|------------|-----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 011 – Dépenses à caractère générale | 623 – Publicité, publications, relations publiques | 11 500.00€ | +1 500€ | 13 000.00€ |
| | | 615221 - Entretien et réparations bâtiments publics | 21 600.00€ | -2 650€ | 18 950.00€ |
| | 65 – autres charges de gestion courante | 65131 – bourses | 1840.00 | +1 150.00€ | 2 990.00€ |

Le contrat "Entretien Chaudière" nous revenant moitié moins cher, nous avons de la marge pour diminuer le poste "entretien et réparations des bâtiments publics".
La délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Délibération 2024 - 022 : taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de 10 ans au 1er janvier de la 1ere année d'exonération ayant fait l'objet de dépenses d'équipements destinés à économiser l'énergie.

Cette proposition d'exonération est liée aux économies d'énergie sur les habitations de + 10 ans. Pour le moment, on ne connaît pas l'impact sur la commune. On attend toujours les retours sur la taxe 2023 alors que nous sommes en 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 3 ans, les logements achevés depuis plus de 10 ans - au 1er janvier de la 1ere année au titre de laquelle l'exonération est applicable - qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Le taux d'exonération est fixé à 50%.

TOUR DE TABLE :

Monsieur DENOYELLE expose la commune a récemment été démarché par le CNAS, organisme d'action sociale auprès des collectivités territoriales. Ce fut l'occasion de faire un état des lieux de la "consommation" des aides de nos agents près de Plurelya, organisme social auquel la commune cotise. Il est facile de constater que peu de familles d'agents (2 sur 13 en 2023) bénéficient d'aides.

En y regardant de plus près, on constate que les aides proposées ne sont pas en adéquation avec notre personnel.

Le CNAS propose des formules d'aides qui peuvent convenir à tous : aides aux vacances des familles avec/ sans enfants, retraités, aides financières, proposition de tarifs préférentiels près d'organisme d'assurance ... Il est donc envisagé pour l'année 2025 de souscrire au CNAS qui semble plus intéressant en termes de prestations.

Un courrier sera adressé au 30 septembre pour une radiation de Plurelya. Une délibération sera proposée au prochain Conseil en vue d'adhérer au CNAS.

Monsieur DENOYELLE souhaite également évoquer l'incivilité de certains notamment à la benne à végétaux, aux box de dépôts des contenants en verre ainsi que de la vitesse excessive. La commune est également victime de petits phénomènes de délinquance qui perturbent la vie de nos habitants.

Ce qui doit nous amener à des pistes de recherches sur l'installation de la vidéosurveillance sur la commune.

La sécurité est un fait qui relève de l'Etat mais qui repose sur les épaules de la commune.

La vidéoprotection amène 2 éléments à prendre en compte :

- Une étude de la CNIL tend à montrer que seulement 1 à 1,5% des délits sont résolus grâce à la vidéoprotection.
- La pose de caméras est un *effet politique qui donne un sentiment de sécurité*.

Il faut encore que les caméras soient mises au bon endroit afin que la captation soit la meilleure possible.

Filmer la voie publique afin de constater les éventuels délits et protéger nos bâtiments publics impose :

- Une autorisation du Préfet
- L'autorisation de la CNIL
- L'assurance de la protection des données (capacité analytique). Les données ne peuvent être gardées plus d'un mois
- le traitement du délit constaté : l'exploitation doit se faire par des personnes habilitées.

La CCHF accepterait gracieusement l'exploitation de nos vidéos caméras (uniquement dirigées vers la voie publique) par leurs équipes spécialisées et dédiées à la vidéoprotection mise en place sur le territoire.

La mise en place de la vidéoprotection représente bien évidemment un coût pour la commune.

Haverskerque : 3 caméras -> 20 000€

Hoymille : 65 000€ investis

Estrébœuf (250 habitants) : 13 caméras pour ¼ de leur budget

Que risque le riverain qui filme ? Le riverain ne peut en aucun cas filmer la voie publique. La CNIL et les services de police ou gendarmerie peuvent vérifier l'angle de prise de vue des caméras.

Monsieur le Maire a rencontré les services de gendarmerie qui proposent une aide sur le placement idéal des caméras sur la commune : mairie, salles communales, église, chaque entrée de la commune, par ZOLA ...

Cela représente un coût élevé qui représenterait une augmentation des impôts de l'ordre de 10 à 15% soit un coût par caméra de l'ordre de 7570€ (+ 10% de coût de fonctionnement annuel).

Des aides et subventions peuvent nous être attribuées : 30% par la région et 50% par l'état (FIPD) soit une prise en charge des coûts d'installation à hauteur de 80%. Les coûts de fonctionnement restent à la charge unique de la commune.

Il faut également étudier l'idée de renforcer le réseau "Voisins vigilants" sachant que le Maire et ses adjoints sont des OPJ.

Pour aller au bout du projet d'étude de la vidéoprotection sur la commune, il faut travailler en partenariat avec les gendarmes, établir des devis et avertir la population du travail entrepris.

Maryse DEVROE rappelle que le dernier marché des producteurs locaux aura lieu dimanche 22 septembre.

Le 29 septembre, le Marathon de la Bière passe par la commune. Cela donnera lieu à des animations au niveau de la place de la mairie ainsi que devant le stade de football.

Les routes - de la Ghyverstraete jusqu'au château de Steenbourg - seront bloquées entre 10 heures et 13 heures. Le parcours mis en place permet de ne pas bloquer l'ensemble du village, notamment Grand - Millebrugge.

La Saint Martin sera célébrée le 8 novembre ; le défilé se déroulera sur le hameau du Grand Millebrugge.

Jean - François LAMS, en sa qualité de Président de l'association Anim'Steene, annonce que les diplômés 2024 se voient offrir une journée à Walibi aux vacances de la Toussaint.

Samuel DEGEZELLE nous expose les avancées du dossier de la micro forêt en partenariat avec La Macif.

2 micro - forêts seront implantées sur la commune : 1 à proximité de chaque école.

Le projet est également mené en partenariat avec la CCHF. M. DELBECQUE aide dans le choix des essences d'arbres à planter. Plusieurs fruitiers seront mis en place pour attirer une faune variée.

Les enseignants des 2 écoles sont impliqués dans le projet. La micro forêt sera le fil rouge de l'année 2024.

Les plantations se feront sur des carrés de 3mx3 (6 à l'école DEWAELE et 4 à ZOLA).

Mi-novembre, le paillage doit être fini pour une plantation fin novembre début décembre.

300 arbres seront plantés. Monsieur SAUVAGE attire l'attention sur les opérations chronophages qui occuperont l'équipe technique à 100%. Le service technique ne sera alors plus disponible pour toute autre demande pendant cette période. Le Marché de Noël aura également besoin des agents techniques ! Peut-être faut-il voir à détacher du personnel du SIVOM ou de la CCHF pour un renfort.

Patricia DOUAY fait un point sur les finances. Le budget sera respecté ou on sera "juste au-dessus".

- L'augmentation du point au 1er juillet n'a pas eu lieu
- Les centres aérés reviennent à 6000€ au lieu de 12000€
- Le changement de contrat d'entretien des chaudières au profit d'ENGIE nous économise 7000€
- +10 000€ de recettes suite à la revalorisation des bases par les services des impôts

- En dépenses d'investissement, tout a été prévu sauf le projet de la rénovation de l'école et de la salle des fêtes. La chaudière sera remplacée en décembre et les travaux se dérouleront sur l'année 2025.
- La révision des devis pour les menuiseries présente une augmentation de presque 9000€. La société sera contactée pour une négociation, soit un projet de 95 000€ pour les fenêtres. Finir le projet en juin 2025 serait idéal.
- Le projet d'accessibilité et le remplacement des leds dans les écoles sont reportés en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h20.

Les membres du Conseil Municipal apposent leurs signatures ci – dessous pour approuver la sincérité des points abordés lors de la séance :

| | | | |
|--|--|--------------|--------------------|
| A DAVROUX | B. DENOYELLE | M. DEVROE | N. DECLERCK |
| S. SAUVAGE | P. DOUAY | S. DEGEZELLE | E. ACHE |
| T. HERREMAN Donne pouvoir à S. DEGEZELLE | E. OBERT Donne pouvoir à M. DEVROE | M. DRIEUX | J.M. ROMMELAERE |
| J.F. REBIER | J.F. LAMS | M.A. MAHIEUX | |